

EUROPÄISCHE GEMEINSCHAFT
FÜR KOHLE UND STAHL
HOHE BEHÖRDE

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE
DU CHARBON ET DE L'ACIER
HAUTE AUTORITÉ

COMUNITA' EUROPEA
DEL CARBONE E DELL'ACCIAIO
ALTA AUTORITA'

EUROPESE GEMEENSCHAP
VOOR KOLEN EN STAAL
HOOGHE AUTORITEIT

BULLETIN

de la

Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier

LUXEMBOURG
7^e année - No 4
4^e trimestre 1962

BULLETIN
de la
Communauté Européenne
du Charbon et de l'Acier .

L U X E M B O U R G
7^e année – No 4
4^e trimestre 1962

AVIS AU LECTEUR

Comme tous les ans, la parution du dernier numéro de l'année 1962 du « Bulletin de la C.E.C.A. » coïncide avec la préparation du Rapport général sur l'activité de la Communauté. L'édition provisoire de ce rapport sera publiée dans la seconde quinzaine du mois de février. Pour éviter les doubles emplois et les répétitions, compte tenu aussi de la charge de tous les services contribuant à la rédaction, la traduction et la publication des rapports de la Haute Autorité, le « Bulletin » 7ème année, n° 4, comprendra en plus de la conférence de presse du 10 janvier 1963 de M. Lapie, Membre de la Haute Autorité, une note sur les perspectives énergétiques à long terme, les programmes prévisionnels pour le premier trimestre 1963 et un très court résumé de l'activité de la C.E.C.A. au cours du dernier trimestre 1962, au lieu et place des rubriques habituelles.

Le n° 1 de l'année 1963 sera principalement consacré au résumé du onzième Rapport général sur l'activité de la C.E.C.A. Le n° 2 reprendra toutes les questions dans l'ordre des rubriques et complètera, également pour le 4ème trimestre 1962, les informations parues dans les précédents numéros. Enfin le « Bulletin » sera muni d'une nouvelle couverture à partir de 1963.

Comme le Catalogue des publications des Communautés européennes (Luxembourg, juillet 1962) l'a déjà annoncé, le « Bulletin de la C.E.C.A. » sera en vente à partir de 1963. En dernière page du présent numéro, le lecteur trouvera des précisions à ce sujet ainsi qu'un relevé de tous les numéros parus jusqu'à ce jour.

La rédaction du présent numéro a été clôturée le 7 février 1963.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. <u>CONFERENCE DE PRESSE DU 10 JANVIER 1963</u> de P. O. LAPIE, Membre de la Haute Autorité, président du groupe interexécutif "Energie"	5
II. <u>RESUME DES ACTIVITES DE LA C. E. C. A.</u> à la fin de l'année 1962 et au début de l'année 1963	
- La demande d'adhésion de la Grande-Bretagne	21
- L'activité des Institutions	24
- Les principales décisions intervenues	24
III. <u>LES PERSPECTIVES ENERGETIQUES A LONG TERME DE LA COMMUNAUTE</u>	27
IV. <u>LES PROGRAMMES PREVISIONNELS</u> "Charbon" et "Acier"	36
V. <u>ANNEXES</u>	
- Annexes statistiques	54
- Remarques sur la parution du Bulletin de la C. E. C. A.	59



CONFERENCE DE PRESSE DU 10 JANVIER 1963

de P.O. Lapie, membre de la
Haute Autorité, président du groupe
de travail interexécutif "Energie"

Depuis que je m'occupe des problèmes de l'énergie, je fais montre, à l'égard des journalistes, d'une discrétion que certains d'entre eux jugent peut-être excessive.

Aujourd'hui, je vous ai réunis à l'occasion d'un événement que je crois important, car il s'agit de vous présenter un document sur lequel les services de la Communauté ont travaillé plus de deux ans et je le fais avec une satisfaction certaine, car c'est la première fois qu'on élabore, à l'échelle internationale, une analyse à long terme qui soit articulée, à la fois, en termes de quantités, de coûts et de prix.

Pour vous faire faire connaissance avec ce travail considérable et vous permettre de participer à la vie même du document, je voudrais successivement vous en indiquer :

- 1) les origines et les objectifs,
- 2) la structure et les originalités,
- 3) enfin, la portée sur le plan de la politique énergétique.

x x x

Les origines et les objectifs de cette étude

Lorsqu'eut lieu, à Rome, le 5 avril 1962, la réunion des ministres de l'énergie, la Haute Autorité, par ma voix, a lancé un certain nombre de chiffres qui ont impressionné cette assistance de choix.

Ces chiffres n'étaient pas des chiffres en l'air : ils étaient la synthèse globale et encore provisoire d'un travail de longue haleine entrepris par les services des Communautés.

Dès que la Haute Autorité a élaboré sa Note intérimaire sur le prix d'orientation, elle s'est rendu compte qu'il lui fallait bâtir une étude à long terme sur les tendances fondamentales de l'énergie en Europe. Cette étude est l'aboutissement d'un difficile travail : travail difficile dans le fond, car c'était un travail neuf ; travail difficile dans la mise en forme, car il fallait présenter sous un aspect relativement condensé et lisible des études très larges et très techniques.

Ceci explique que cette étude n'ait pas été déposée le 25 juin en même temps que le Mémoire, sur le bureau du Conseil des ministres. La réunion de Rome nous avait donné mandat de soumettre des propositions dans un délai de deux mois. Il n'était donc pas question, dans un délai aussi bref, d'achever à la fois les études et les propositions de politique énergétique. Néanmoins, vous comprenez bien que les propositions contenues dans le Mémoire s'appuyaient, d'une manière très précise, sur ce travail de base qui était déjà fort avancé.

Aujourd'hui, ce travail de base est achevé et a trouvé sa forme à peu près définitive.

Mais alors, à qui et à quoi est-il destiné?

Il est destiné, avant tout, bien sûr, aux ministres et à tous ceux qui s'intéressent à notre Mémoire et, d'une manière plus générale, aux problèmes de l'énergie en Europe, car il fournit et rassemble les matériaux statistiques de base qui doivent servir de référence à toute réflexion sur l'énergie.

Il est destiné ensuite à devenir un instrument qui trace les limites réelles dans lesquelles doivent s'exercer les grands choix de politique énergétique.

Il est destiné enfin à fournir des éléments de réponses et des points de repères aux principales questions que soulève le Mémoire et que les ministres n'ont d'ailleurs pas manqué de poser.

Ce n'est donc pas un document de politique. Il ne constitue pas une sorte de plaidoyer en faveur du Mémoire. Il n'a pas été conçu en vue de le justifier mais, au contraire, pour le préparer. Il ne vise pas non plus à imposer des principes ou des mesures rigides, mais tout simplement à mieux éclairer l'action politique.

Comment peut-il éclairer cette action politique?

C'est ce que nous allons voir maintenant en regardant de plus près quelles sont "la structure et les originalités de l'étude".

La structure et les originalités de l'étude

Je vous ai dit tout à l'heure que l'originalité de ce document résidait dans le fait qu'il présente, pour la première fois, une étude articulée en termes de quantités, de coûts et de prix. Nous allons donc examiner quels sont les grands principes de cette articulation.

8. -

1. Le cadre économique d'ensemble : c'est la première partie du document.

L'énergie est étroitement liée au développement économique de nos pays industriels. Sa production et sa consommation sont commandées, en effet, par le rythme du développement économique. Toute étude sur l'énergie doit donc s'appuyer sur une analyse prospective de l'évolution économique générale à moyen et à long terme.

La base de cette analyse nous a été fournie par les travaux du groupe dit "Uri", sur les problèmes de structure et de développement à long terme. L'essentiel des résultats dégagés par ce groupe a été rassemblé dans un rapport sur "les perspectives de développement économique dans la C.E.E. entre 1960 et 1970".

C'est là, je crois, une première originalité de nos travaux. Ils reposent, pour la première fois en Europe, sur un système cohérent de développement économique à l'échelle d'un ensemble de pays. Les informations économiques de base qui servent de cadre à nos études ne sont pas un "conglomérat" plus ou moins hétérogène d'informations nationales mais bien une synthèse homogène et solide de tout ce que nous savons sur l'expansion économique concertée des pays de la Communauté. Le système de références que nous avons adopté n'est pas le résultat d'une "étude en chambre" mais bien le système de références qui sert de lignes directrices à l'ensemble du programme d'action de nos Communautés.

Aussi, n'est-ce pas un accident si les phases mises en lumière correspondent aux grands moments de la vie de nos institutions et si l'année 1970 constitue un point de repère essentiel dans nos études.

Voyons maintenant quels sont les grands traits de ce développement économique futur qui sert d'horizon à nos travaux.

En premier lieu, nous envisageons, pour l'ensemble de l'Europe des Six, un doublement des produits nationaux bruts entre 1960 et 1975 : ce qui correspond approximativement à un taux de croissance annuel de l'ordre de 4,7 %, soit à un rythme sensiblement inférieur à celui qui a prévalu entre 1950 et 1960, qui était de 5,5 %.

Ce développement du produit national entraînera un développement encore plus rapide de la production industrielle. Le niveau de la production industrielle sur la base 100 en 1960 devrait atteindre le niveau 135 en 1965, 180 en 1970 et 236 en 1975. C'est dans les limites de cette expansion économique et industrielle que nous devons situer les besoins d'énergie de nos six pays.

Retenons bien ces chiffres, car ils situent parfaitement le cadre de notre problème : entre 1960 et 1975, presque un doublement du produit national et un doublement largement dépassé de la production industrielle.

2. Les perspectives de la demande d'énergie : c'est la deuxième partie du document.

Sans doute, n'est-il pas nouveau de dégager des tendances de besoins d'énergie à partir d'hypothèses sur l'évolution du produit national ou de la production industrielle. Par contre, ce qui est beaucoup plus nouveau, c'est d'arriver à faire, à l'échelle de six pays, un recouplement systématique des besoins d'énergie globaux et des besoins d'énergie par grands secteurs de consommation: sidérurgie, autres industries, transports, secteur domestique, centrales.

Ceci, nous avons pu le faire, parce que nous disposions précisément d'études homogènes et détaillées à l'échelle de nos six pays, en particulier, les Objectifs généraux de la sidérurgie, présentés par la C.E.C.A. en 1962.

La confrontation de l'analyse globale et de l'analyse par secteur nous a permis de dégager une première série de résultats. Quant à la croissance des besoins d'énergie de l'Europe, là, vous touchez du doigt un des aspects essentiels de notre étude, car elle fait ressortir qu'entre 1960 et 1975, les besoins en énergie de l'Europe doubleront presque. En effet, les besoins étaient, en 1960, de 461 millions de tonnes équivalent charbon, ils passeront à 570 millions de tonnes en 1965, à 700 millions en 1970, pour arriver enfin à 850 millions de tonnes en 1975.

Quelle précision dans la vision de l'avenir, me direz-vous! N'est-ce pas s'illusionner sur l'exacte portée de nos travaux et sur la valeur de nos calculs!

Précisément, conscients de ce danger, nous avons voulu déceler - et c'est là encore une originalité de notre étude - les facteurs et les marges d'incertitude qui pèsent sur ces calculs. La valeur de nos perspectives dépend à la fois des erreurs commises, notamment sur l'appréciation du taux d'expansion, du rythme du progrès technique, de l'importance des transformations de la structure économique et, bien entendu, des prix de l'énergie.

Nous avons essayé de mesurer pour chacun de ces facteurs le degré d'incertitude qui pèse sur nos évaluations.

Nous avons essayé d'analyser comment ces différentes incertitudes se combinaient, se cumulaient ou s'annulaient selon les cas, pour arriver à une marge d'incertitude d'ensemble pour les besoins d'énergie de notre Communauté qui est de 10 à 15 % vers le bas et de 10 % vers le haut.

Voici donc la première série de pièces de notre mécanique ou mieux de notre mécano : ce sont en quantités, les besoins d'énergie globaux et par secteur.

3. L'offre d'énergie constitue notre deuxième série d'éléments.

L'analyse détaillée des conditions de l'offre pour les principales sources d'énergie qui sont en concurrence sur le marché communautaire nous permettra de réintroduire les éléments de coûts et de prix dans notre système.

Pour le charbon communautaire, nous avons bâti, pour la première fois, un système de courbes d'offres, pour l'ensemble des pays de la Communauté. Grâce à ces courbes, nous avons été en mesure d'évaluer le coût moyen et le coût marginal des charbons communautaires pour divers niveaux de production, c'est-à-dire que nous avons systématiquement cherché à établir une correspondance entre les différents niveaux de production des charbonnages de la Communauté et l'évolution de leurs coûts, car c'est bien là la définition d'une courbe d'offres.

Quant à l'énergie importée, nous avons essayé d'estimer la structure des prix à long terme du charbon américain, du pétrole brut, du fuel et du gaz naturel importé.

En ce qui concerne le charbon américain, nous avons retenu un prix de 13 à 13,50 \$ comme hypothèse centrale de travail. Pour le fuel, nous avons retenu, sur la base d'une analyse des coûts de développement à long terme complétée par une étude des marchés, un prix de l'ordre de 17 à 19 \$ la tonne.

Enfin, une analyse technologique et économique serrée, établie par Euratom, nous a permis de dégager les perspectives qui commandent les coûts futurs de l'énergie nucléaire. Je ne vous citerai qu'un exemple : vers 1970, on peut envisager qu'une centrale nucléaire serait en mesure d'affronter la concurrence d'une centrale classique qui utiliserait du charbon coûtant de 10 à 12 \$ la tonne.

Au terme de cette troisième partie du document, les divers éléments de l'analyse sont maintenant en place, les besoins exprimés en termes de quantités, d'un côté, l'offre, ou les offres d'énergie, exprimées en termes de coûts, de prix et de quantités, de l'autre côté. Il nous faut maintenant faire la synthèse et voir comment se raccordent ces besoins et ces offres, et à quel niveau, pour chacune des sources d'énergie, risque de s'établir l'équilibre entre les besoins et les ressources.

4. Equilibre entre l'offre et la demande d'énergie

En somme, nous sommes arrivés au point où il s'agit de voir comment la consommation d'énergie va, en termes de coûts comparés, se répartir entre les différentes sources rivales : charbon communautaire, charbon importé, produits pétroliers, etc... Pour ce faire, nous avons procédé par étapes :

- détermination de la zone réelle de concurrence ou de la masse à répartir,
- schéma de répartition de cette masse d'énergie concurrentielle,
- synthèse sous la forme des bilans possibles en 1970 et 1975.

Donc, dans une première étape, nous avons essayé de cerner le champ exact où la concurrence s'exerce librement entre les différentes sources d'énergie. Nous avons donc défini la zone dans laquelle les décisions politiques ont une influence réelle et peuvent modifier la répartition entre charbon importé, charbon intérieur, fuel, etc. En effet, le véritable enjeu de la partie n'est pas toute la consommation d'énergie. Certains consommateurs ne peuvent utiliser qu'une source d'énergie, certains producteurs sont forcés d'écouler leur production sans se préoccuper beaucoup des prix, de sorte que, dès le départ,

des masses importantes de l'offre et de la demande sont en quelque sorte hypothéquées par des contraintes techniques ou économiques.

Aussi, pour déterminer le champ exact de la concurrence, il faut tout d'abord éliminer les besoins spécifiques d'énergie, c'est-à-dire les besoins qui ne peuvent être satisfaits que par une seule source d'énergie, par exemple, l'essence pour les transports automobiles, le charbon à coke pour la sidérurgie, etc...

Parallèlement, du côté de l'offre, il y a des écoulements presque certains : tantôt, le coût de certaines productions d'énergie est particulièrement bas (c'est le cas du lignite); tantôt, cette offre d'énergie est liée à des investissements qu'il est indispensable d'amortir (électricité hydraulique, gaz naturel) ; tantôt, cette énergie est liée à des productions destinées à couvrir des besoins spécifiques : c'est le cas du gaz de cokerie, de haut fourneau, de raffinerie.

En outre, il faut tenir compte de certaines inerties et des avantages technologiques incontestables dont bénéficient certaines sources d'énergie.

En définitive, la zone de concurrence réelle se rétrécit à quelque 200 millions de tonnes en 1970, et quelque 250 millions de tonnes en 1975. Telles sont les masses maxima que pourraient donc déplacer des décisions de politique économique. C'est donc là le véritable enjeu de la politique énergétique.

La deuxième étape, que nous décrivons dans la quatrième partie du document, consiste à répartir ces 200 ou 250 millions de tonnes-critique entre les différentes sources d'énergie concurrentes. C'est donc là le point central de notre analyse. Nous connaissons les besoins mis en concurrence, nous connaissons les structures des coûts à la production ou à l'importation. Il nous faut maintenant introduire les coûts de transport et, au besoin, intégrer dans notre système de prix la protection ou les subventions.

Pour ce faire, nous avons défini une vingtaine de régions de consommation et une dizaine de points d'importation. La réintroduction des coûts de transport, c'est-à-dire la prise en compte de l'espace économique de la Communauté, va consister à tenir compte des charges de transports imposées à l'énergie, pour l'amener des centres de production aux centres de consommation, ou des points d'importation aux centres de consommation.

Nous savons donc maintenant dans quelles conditions s'affrontent, en termes de prix, dans chaque région de consommation, charbon importé et charbon communautaire, charbon communautaire et fuel. La comparaison des coûts et des prix permet d'aboutir à une répartition entre les différentes sources d'énergie concurrentes. A chaque structure de prix à l'importation et à chaque hypothèse de protection ou de subventions combinées qui s'y ajoutent, correspond un schéma différent de répartition. A titre d'illustration - et j'insiste, car il ne s'agit que d'un des cas possibles pris dans la gamme assez large des hypothèses de prix - nous pouvons essayer de suivre ce qui se passerait si l'énergie importée arrivait à un prix équivalent à 15 \$ la tonne de charbon-vapeur. Ceci voudrait dire que le charbon à coke arriverait sur les côtes européennes à 17 \$ la tonne et que le fuel arriverait à environ 21,5 \$ la tonne.

Notre mécanique d'analyse et notre schéma de répartition permettent alors de dégager, et par secteur d'utilisation, et par source d'énergie, la ventilation entre les différentes sources d'énergie imposée par ce système de prix et de protection. On s'aperçoit alors que l'on dispose de tous les éléments pour reconstituer un bilan d'ensemble pour l'année 1970. Correspondant à cette hypothèse de prix et de protection ou d'aides dans ce bilan, le charbon communautaire écoulable représente 164 millions de tonnes, le pétrole importé environ 300 millions de tonnes équivalent charbon et l'on constate que les productions communautaires couvriraient 44 % des besoins.

Nous voilà donc arrivés à la dernière phase. C'est le point central de notre étude. Désormais, les éléments d'analyse sont rassemblés et nous sommes en mesure de faire une synthèse de tout ce travail de base.

La manière la plus frappante de présenter ces résultats est de regarder les bilans caractéristiques en 1970 et en 1975. Ce sont - et j'insiste - des bilans-limite qui représentent et visualisent des hypothèses extrêmes.

Une première hypothèse extrême - la plus pessimiste du point de vue charbon - envisage ce qui se passerait en l'absence totale d'aides ou de protection en faveur de l'énergie communautaire. La production communautaire de charbon en 1975 ne serait en mesure de couvrir alors que 15 % des besoins. L'ensemble de la consommation de charbon dans la Communauté ne dépasserait pas 26 %. Par contre, le pétrole représenterait plus de 50 % de la consommation des besoins totaux et l'ensemble des importations couvrirait plus de 60 % des besoins de la Communauté. D'une manière encore plus directe, cela voudrait dire que la production charbonnière tomberait à presque la moitié de la production actuelle et que l'énergie importée représenterait nettement plus que 500 millions de tonnes, c'est-à-dire beaucoup plus que la consommation totale de la Communauté à l'heure actuelle.

L'autre hypothèse extrême - la plus optimiste à l'égard du charbon - consiste à examiner ce que deviendrait le bilan énergétique de la Communauté si l'on accordait au charbon une aide de l'ordre de 5 \$ la tonne, que l'on peut considérer comme une aide maxima.

Dans ce cas, le bilan de la Communauté en 1975 serait caractérisé par les quelques pourcentages suivants, par rapport aux besoins totaux :

Production communautaire de charbon	23 %
Importation totale d'énergie	52 %

Je tiens à souligner que, même dans cette hypothèse la plus favorable que l'on puisse envisager à l'égard du charbon communautaire, celui-ci représente moins du quart des besoins totaux. Bien plus, les importations représenteront malgré tout plus de 50 % de l'approvisionnement et seront de l'ordre de 435 millions de tonnes équivalent charbon.

Devant de tels résultats, un certain nombre de questions se posent et nous nous sommes efforcés d'y répondre dans la cinquième partie du document.

5. Les principaux problèmes posés par l'équilibre énergétique à long terme

Le niveau extrêmement bas de la production communautaire qui risque de se réaliser en l'absence d'aides ou de protections à l'égard du charbon intérieur pose nécessairement le problème du coût des subventions aux charbonnages. C'est pourquoi nous avons essayé d'estimer les charges financières que représenteraient diverses modalités de subventions dans le cadre de différentes hypothèses de prix de l'énergie importée.

Symétriquement, la part croissante des importations dans l'approvisionnement de l'Europe des Six pose le problème de la sécurité de l'approvisionnement et le problème de l'incidence sur la balance des paiements.

Notre cinquième partie fournit des points de repère et des éléments d'évaluation pour étudier ces deux questions. De même, sont esquissées certaines considérations sur la conjoncture et l'emploi.

Voici donc la structure de notre étude.

Vous ne manquerez pas de vous demander alors quelle est son utilité, quelle est sa portée réelle? C'est ce que je voudrais essayer d'esquisser maintenant.

La portée de "l'étude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne".

Je voudrais préciser tout d'abord que cette étude ne vise pas à faire des prévisions, car dans la mesure où elle souhaite provoquer des décisions de politique énergétique, ces prévisions seraient démenties. En outre, nous sommes parfaitement conscients des incertitudes qui pèsent sur un système de prévisions. C'est pourquoi nous avons chaque fois essayé de mesurer ces incertitudes et de présenter nos résultats comme valables dans les limites d'une certaine fourchette ou de certaines hypothèses.

En second lieu, je voudrais faire remarquer, et ceci est capital, que ces perspectives ne visent pas à dégager des objectifs. Quand nous disons qu'en l'absence de protections ou d'aides, la production communautaire de charbon risque de tomber à 125 millions de tonnes en 1975, il ne s'agit pas, bien entendu, de proposer des buts à la politique énergétique, mais bien de mettre en évidence un danger. Il ne s'agit pas d'un objectif mais d'un avertissement.

Mais alors, si ces études ne constituent pas des prévisions et des objectifs, que sont-elles réellement?

Eh bien, elles sont des perspectives, c'est-à-dire tout d'abord un moyen d'organiser et de synthétiser toutes les informations que nous pouvons rassembler sur le développement de l'énergie dans nos pays.

Ensuite, ces perspectives servent à mieux préciser les frontières entre le domaine du possible et de l'impossible, en particulier à essayer de cerner les masses sur lesquelles s'exercent véritablement les choix politiques réels.

Il ne s'agit pas de vanter abstraitement les mérites d'une politique d'un marché ouvert ou les mérites d'un système de protection, mais il faut essayer d'évaluer la quantité de charbon ou de pétrole que les pouvoirs publics peuvent déplacer dans tel ou tel niveau de protections ou d'aides. Ces perspectives sont un moyen de peser les avantages et les coûts de telle ou telle décision de politique économique.

Et ceci me ramène à mon propos initial : ce que je vous présente n'est pas un document de politique économique, il ne s'agit pas de définir telle ou telle mesure concrète, il ne s'agit pas de plaider pour telle ou telle politique, mais c'est un document qui sert à éclairer l'action politique. C'est un document qui essaie de peser au plus juste les conséquences des grandes options politiques possibles et qui essaie de donner aux autorités chargées d'élaborer et d'appliquer une politique, les éléments d'information nécessaires.

En somme, si nous avions voulu vous présenter les prévisions, nous vous aurions dit : "Voilà la production de charbon et le niveau d'importation qui se réaliseront en 1965, 1970 et 1975."

Si nous avions voulu vous présenter des objectifs, nous aurions dit : "Voilà quelles sont les productions de charbon ou les importations d'énergie que nous recommandons de réaliser."

En présentant des perspectives, nous disons simplement : "La production de charbon intérieur et les importations doivent se situer entre deux séries de limites extrêmes. A l'intérieur de ces limites, nous essayons d'estimer les conséquences des grands choix politiques possibles."

Si cette étude s'efforce d'être un instrument "neutre" dans le choix d'une politique économique, il n'en reste pas moins qu'il s'en dégage quelques considérations de base qui s'imposent à toute politique énergétique véritable de nos Communautés et qui restent valables dans les limites d'incertitude très larges que nous avons reconnues et explorées.

La première constatation qui s'impose est qu'en 1970, il y aura, dans le cadre du Marché commun général, un marché commun de l'énergie, c'est-à-dire que tous les pays auront une structure des prix de l'énergie commune. On voit mal, en effet, comment, lorsque le prix des matières premières, des salaires, des charges sociales sera harmonisé entre les différents pays de la Communauté, il pourrait rester sur le seul secteur de l'énergie des écarts de prix allant jusqu'à 40 %.

La deuxième constatation de base est que quelle que soit la politique charbonnière suivie, les importations occuperont dans l'approvisionnement de la Communauté une place croissante et déterminante. En effet, nous l'avons vu - et j'insiste en tout état de cause - les importations représenteront plus de 50 % de nos besoins. Elles représenteront entre 435 et 538 millions de tonnes équivalent charbon. Ceci veut dire que la Communauté se doit d'avoir une politique d'approvisionnement qui recouvre à la fois le charbon et le pétrole. Ceci veut dire aussi que le maintien d'un noyau charbonnier peut contribuer à une politique de sécurité des approvisionnements, mais qu'il ne saurait être en aucun cas un alibi pour ne pas avoir de politique d'approvisionnement, surtout dans le domaine du pétrole. N'oublions pas que la consommation de pétrole de la Communauté passera de moins de 100 millions de tonnes actuellement à presque 300 millions de tonnes autour de 1975.

La troisième constatation de base est que les impératifs de sécurité, les impératifs sociaux et les impératifs régionaux imposent à la Communauté d'organiser une aide aux charbonnages et ceci afin de

maintenir la production et l'écoulement du charbon communautaire à un niveau supérieur à celui qui découle du simple rapport des coûts comparés.

Vous savez bien, en effet, que les gouvernements ne sauraient laisser fondre la production charbonnière à un niveau qui serait à peine supérieur à la moitié de celui de la production actuelle.

Enfin, la dernière constatation qu'il convient de souligner concerne l'énergie nucléaire. L'énergie nucléaire peut jouer en Europe un rôle capital dans le renforcement de la sécurité et dans le maintien d'un bas prix futur de l'énergie. Mais l'impact de l'énergie nucléaire ne pourra se faire sentir d'une manière profonde qu'après 1970. C'est donc, dès à présent, qu'il faut préparer et organiser le développement de l'énergie nucléaire dans la Communauté.

J'ai maintenant terminé.

Vous avez peut-être trouvé que j'ai beaucoup insisté sur les méthodes par lesquelles nous sommes arrivés à nos résultats, mais je crois que ceci était indispensable : d'une part, pour vous faire sentir le sérieux de notre travail et, d'autre part, pour vous faire sentir véritablement la logique interne de notre travail.

RESUME DES ACTIVITES
DU QUATRIEME TRIMESTRE 1962

Demande d'adhésion de la Grande-Bretagne

La Conférence entre les Etats Membres de la C.E.C.A. et les pays tiers ayant demandé leur adhésion à la Communauté, conférence qui a été chargée de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni, a tenu sa première réunion le 4 octobre 1962. Elle s'est réunie à nouveau le 19 novembre 1962 pour enregistrer les progrès accomplis par le Comité des représentants des ministres.

Les représentants des ministres ont poursuivi leurs travaux en décembre 1962 et en janvier 1963, mais en raison de l'issue de la conférence de Bruxelles du 29 janvier 1963, les négociations avec le Gouvernement du Royaume-Uni ont été interrompues. Le 5 février 1963, M. Malvestiti, Président de la Haute Autorité, a fait à cet égard la déclaration suivante devant le Parlement européen :

Quelles que soient nos vues sur la situation actuelle, personne ne peut nier l'importance de la Grande-Bretagne dans le contexte européen.

En abordant ce problème, aujourd'hui, dans cette salle, je crois qu'on doit avant tout se garder de la tentation de longs développements historiques et politiques. Je serai donc bref et je me limiterai à quelques considérations essentielles sur la position de la C.E.C.A. dans l'ensemble des négociations avec la Grande-Bretagne.

La Haute Autorité regrette l'interruption des négociations des Six avec le Royaume-Uni. Elle a toujours considéré que la présence de la Grande-Bretagne dans nos Communautés, une fois que ce pays aurait accepté de s'intégrer dans le système communautaire, signifierait un renforcement de l'Europe. Elle a certes toujours aussi été consciente des problèmes nouveaux que cela poserait.

Vous savez, d'autre part, que la diplomatie des Six s'est employée en mai-juin 1950 dans l'espoir que la Grande-Bretagne accepte la déclaration de Robert Schuman, et que l'établissement de liens organiques entre la Grande-Bretagne et la C.E.C.A. a également constitué l'un des principaux objectifs politiques de la Haute Autorité depuis sa création. L'accord d'association conclu en 1954 témoigne précisément de cette orientation. Nous pouvons dire que l'accord a contribué au maintien de relations cordiales entre la Grande-Bretagne et la

Communauté et qu'il a également contribué à préparer l'atmosphère dans laquelle à mûri la demande anglaise de négociations en vue de l'adhésion.

La Haute Autorité a toujours suivi attentivement l'évolution de l'économie sidérurgique et charbonnière britanniques et elle en a constamment étudié les problèmes. Si bien que lorsque la demande britannique de négociations fut présentée, la Haute Autorité connaissait parfaitement les difficultés à surmonter pour assurer aux négociations une issue positive.

La Grande-Bretagne se présentait à la C. E. C. A. avec des régimes spéciaux de l'industrie sidérurgique et de l'industrie charbonnière qui ne pouvaient être intégrées tels quels dans le marché commun.

La sidérurgie est aux mains de l'entreprise privée, mais se trouve contrôlée par un organisme public, l'Iron and Steel Board, doté de pouvoirs incompatibles avec certaines règles du Traité de Paris. Ainsi précisément ses pouvoirs dans le domaine des prix, des investissements, de la répartition, ainsi encore, sous certains rapports, ses pouvoirs relatifs à l'importation de matières premières. Les choses étant ainsi, il fallait obtenir que les structures de la sidérurgie britannique, incompatibles avec le Traité de Paris, soient éliminées dans toute la mesure du possible avant l'ouverture du marché commun élargi. Au cours des travaux qui ont duré près de quatre mois, les représentants des Ministres des Six se sont mis d'accord sur la liste des "incompatibilités-acier", à régler dès l'adhésion. Cette liste a été examinée avec les Britanniques qui ont accepté - le 22 janvier à Luxembourg - d'éliminer toutes les incompatibilités relevées par les Six.

En matière d'acier, les Six ont encore pu mettre au point entre eux et soumettre aux Britanniques une proposition de solution du problème des droits de douane harmonisés.

Si le chapitre des problèmes de structure du domaine de l'acier a pu être examiné à fond, le chapitre charbon se trouvait encore en cours de discussion entre les Six au moment de l'interruption des négociations: à cette date en effet, les Six n'étaient pas encore arrivés à des conclusions entre eux qu'ils auraient pu soumettre aux négociateurs britanniques.

En Grande-Bretagne, comme chacun sait, l'industrie du charbon est nationalisée. Ce n'est certainement pas cette situation qui, en soi, constitue une incompatibilité avec le Traité. En effet, celui-ci ne préjuge pas le régime de propriété des entreprises. Mais les dimensions mêmes du National Coal Board, qui produit presque autant que les Six ensemble, posaient des problèmes nouveaux et complexes. Il fallait en outre déterminer si, dans la structure et le fonctionnement du

National Coal Board, il existait des éléments contraires aux objectifs et aux règles du Traité. Ainsi, par exemple, on ne pouvait considérer comme compatible avec le marché commun le monopole de fait d'importation que le National Coal Board exerce en plus du monopole de production et de vente.

Mais comme je l'ai dit, l'interruption des négociations est survenue lorsque les discussions des Six dans le domaine du charbon en étaient encore à leur début et avant que les Six n'avaient pu soumettre aux Britanniques des conclusions.

La Haute Autorité est convaincue d'avoir apporté, pendant les négociations, dans son rôle de conseiller, une importante contribution aux Six tant dans l'énoncé des problèmes que dans la proposition des solutions.

Elle, qui avait manifesté sa sympathie et son intérêt pour la demande du Royaume-Uni, ne peut que regretter l'interruption des négociations.

L'heure est certainement grave, notamment du fait du désarroi que cet événement peut causer dans l'opinion publique européenne.

Nous souhaitons que les gouvernements de nos pays et toutes les institutions européennes prennent conscience de la gravité de l'heure et s'emploient à combler les brèches qui se sont creusées entre les Six en ces dernières semaines.

La Haute Autorité pour sa part continuera à se laisser guider par le Traité dont l'esprit ressort d'une façon si saisissante du préambule; l'instauration de la Communauté visait à fonder "les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre les peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé". C'est ainsi que les signataires du Traité avaient conçu l'évolution de l'unité européenne.

La Haute Autorité emploiera toutes ses énergies à l'achèvement de cette oeuvre qui fût commencée avec un tel élan il y a treize ans - oeuvre qui se veut ouverte à la collaboration des autres pays européens qui sont prêts à y adhérer - consciente qu'un élargissement des Communautés européennes - réalisé dans une solidarité toujours plus profonde entre leurs partenaires - est une contribution importante pour le maintien de la paix du monde.

Activité des institutions

Les représentants des gouvernements des pays membres nommèrent, le 23 octobre 1962, le Prof. Dr. Karl Maria Hettlage membre de la Haute Autorité, en remplacement de M. Heinz Potthoff. Le 7 novembre, la Haute Autorité coopta M. Johannes Linthorst-Homan comme neuvième membre, en remplacement de M. Dirk Spierenburg. Le Comité consultatif siégea le 2 octobre en session ordinaire et le 13 décembre en session extraordinaire (consacrée à la politique énergétique).

Le Parlement européen poursuivit les travaux de sa session annuelle du 15 au 18 octobre (examen des rapports d'activités de la C.E.E. et de la C.E.E.A.) et du 19 au 23 novembre 1962. Au cours de cette dernière session, il tint avec les Conseils et en présence des exécutifs des Communautés son colloque annuel consacré cette année aux questions inhérentes à la programmation économique européenne.

Le Conseil de la C.E.C.A. se réunit le 3 octobre, le 19 novembre et le 17 décembre 1962 avec notamment à l'ordre du jour les questions relatives à la politique énergétique, à l'adhésion des pays tiers et la situation charbonnière belge.

La Cour de justice a rendu ses arrêts dans les affaires 5 à 11 et 13 à 15-62 ainsi que 33, 46 et 47-62 le 14 décembre 1962 (en matière de fraude et de contrôle dans la péréquation de ferraille).

Décisions intervenues

En ce qui concerne les problèmes posés par les charbonnages belges, la Haute Autorité a consulté le Conseil de ministres le 17 décembre sur les mesures qu'elle pourrait éventuellement prendre en 1963, essentiellement sous forme de subventions en application du par. 26 de la Convention. Le Conseil de ministres a approuvé que des subventions soient accordées pour un million 100 000 tonnes en 1963, au lieu d'un million 700 000 en 1962.

La Haute Autorité a également recherché, pour la Belgique, une solution au problème de la compensation partielle et temporaire des charges supplémentaires dues aux augmentations de salaires de février 1962. Elle estime que la solution d'ensemble doit être trouvée dans le cadre de la politique communautaire, mais, étant donné l'urgence, elle a consulté le Conseil de ministres sur des solutions particulières dans

le cadre de l'article 37 du traité. Le montant des charges salariales nouvelles sera de 420 millions de francs belges pour la période de mars 1962 à fin février 1963. L'aide maximum serait de 255 millions.

La Haute Autorité a consulté le Conseil de ministres sur la reconduction de mesures prises en vertu de l'article 37 en faveur de l'industrie charbonnière belge. Il est apparu que celle-ci n'était pas suffisamment assainie pour être intégrée dans le marché commun sans mesures de sauvegarde. L'isolement irait à l'encontre de l'assainissement, en maintenant en activité des sièges qu'il ne sera pas possible d'intégrer. La Haute Autorité souhaitait avoir la liberté de fixer par exemple des quotas de production, ou de donner des directives en matière de répartition des commandes. Mais, certains membres du Conseil ont émis l'opinion qu'il était opportun d'épuiser d'abord les possibilités d'action fournies par le par. 26 de la Convention. La Haute Autorité a donc poursuivi l'examen de ce qu'elle pourra faire compte tenu de cette réponse et des nécessités de la situation.

La Haute Autorité a recueilli les avis des intéressés quant à l'organisation de vente du charbon de la Ruhr. Elle a examiné, du point de vue de leur conformité aux normes juridiques passées par la C.E.C.A., deux demandes d'autorisation de comptoirs de vente, mais n'a pas pris de décision. Dans le domaine des concentrations, la Haute Autorité a autorisé, sous certaines réserves, l'acquisition de 50% des actions de la société Bread Siderurgica par FIAT.

La Haute Autorité avait invité, le 2 août 1962, tous les Etats membres à faire connaître les mesures qu'ils envisageaient de prendre pour répondre aux recommandations sur les barèmes de transport. Compte tenu des réponses fournies par les gouvernements, ou de l'absence de réponses, elle a engagé, en octobre 1962, la procédure prévue à l'article 88 du traité de la C.E.C.A., en maintenant les contacts avec les divers gouvernements. Elle espère qu'une solution prochaine pourra être trouvée.

La Haute Autorité a contracté de nouveaux emprunts portant à 70 millions de \$ la contre-valeur des emprunts émis par elle en 1962. Les prêts consentis sur le produit des emprunts du dernier trimestre de 1962 concernent le financement de projets intéressant l'implantation dans le Borinage d'une entreprise assurant le réemploi de mineurs rendus disponibles par la fermeture de certains puits, ainsi que des investissements d'industries de la C.E.C.A.

Au cours des trois derniers mois de l'année 1962, la Haute Autorité a décidé d'appliquer des aides de réadaptation prévues par le traité en faveur d'environ 17.000 travailleurs. Les entreprises concernées et les montants des crédits ouverts par la Haute Autorité (les gouvernements contribuant d'un montant équivalent) sont les suivants :

Mines de houille : Carolus Magnus (2,4 millions DM), Gewerkschaft Wahlverwahrt (75.000 DM), Beeckerwerth (2.615.000 DM), Neu-Plessbach (300.000 DM), Saint Albert (16.600.000 fb), Mansfeld I et IV/Arbanus (1.900.000 DM), d'Abhoz et Bonne-foi (3 millions de fb), Heinitz (2.750.000 DM), Oespel ainsi que la cokerie Dorstfeld de Harpener Bergbau AG (1,8 million de DM) et les petites mines Am Kattloh (20.000 DM) et Montgirod (125.000 NF).

Mines de fer : Neue Lust (27.500 DM), Christian (100.000 DM) et George Joseph (45.000 DM).

Usines : Le Boucau, de la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire (2.393.000 NF), et Usine de Neuwied des Stahl- und Walzwerke Rasselstein (700.000 DM).

Enfin, le Conseil a reçu du Danemark une demande d'adhésion à la C. E. C. A. Une première audition des représentants de cet Etat eut lieu le 17 décembre 1962. Les négociations véritables doivent commencer ultérieurement.

LES PERSPECTIVES ENERGETIQUES A LONG
TERME DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE (1)

Les besoins de la Communauté européenne en énergie passeront de 460 millions à 850 millions de tonnes équivalent-charbon entre 1960 et 1975 mais, dans ce total, le charbon ne figurera plus dès 1970 que pour un tiers et le charbon communautaire représentera de 15 à 23 p. c. des approvisionnements énergétiques en 1975, le chiffre faible correspondant à l'hypothèse où aucune aide ou protection ne serait donnée aux charbonnages, le chiffre fort à celle d'une aide maxima.

Ainsi l'accroissement des besoins sera principalement couvert par de l'énergie importée et spécialement par le pétrole. Il est, en effet, difficilement concevable que la production charbonnière communautaire ne subisse pas un recul relatif dans la couverture des besoins énergétiques. La position concurrentielle du charbon ne s'améliorera pas à long terme et, sans aide, à peine plus de la moitié de l'actuelle production C. E. C. A. serait compétitive.

Une telle situation pose à la fois le problème de l'écoulement de la production charbonnière qu'on souhaite maintenir, celui de la politique d'approvisionnement en pétrole et celui du système de développement des installations nucléaires.

Telles sont les principales conclusions de l'Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne que vient rendre public le groupe de travail interexécutif européen, présidé par la Haute Autorité C. E. C. A. Pour la première fois à l'échelle européenne ont été élaborées à cette occasion des perspectives énergétiques articulées en termes de quantités, de prix et de qualités.

Cette étude de 250 pages ne constitue pas par elle-même un document de politique économique, mais elle vise à rassembler toutes les informations qui permettent de cerner le champ et de mesurer les effets des politiques énergétiques possibles. De ce point de vue, il y a une relation évidente entre l'étude et le mémorandum sur la politique que le groupe interexécutif a transmis au Conseil de ministres de la C. E. C. A. le 27 juin 1962 : l'étude en explicite les hypothèses et elle fournit des éléments de réponses aux principales questions posées par le Conseil sur la capacité compétitive du charbon européen, sur les mécanismes de subvention, les conditions de l'approvisionnement pétrolier, les perspectives de l'énergie nucléaire, etc. . .

(1) Le texte intégral de cette étude a été publié dans le Bulletin hors série n°3 de l'année 1962, Services des Publications des Communautés européennes - 3216/2/63/1. Le "Bulletin" reproduit ici une information background du Porte-Parole de la Haute Autorité du 10 janvier 1963.

L'Etude sur les perspectives à long terme a été adressée aux ministres responsables des six pays-membres et sera également remise au Comité consultatif de la C. E. C. A. que la Haute Autorité a invité à se prononcer par un avis en bonne et due forme sur le mémorandum relatif à la politique économique.

I. PERSPECTIVES POUR LES DIVERSES SOURCES D'ENERGIE

Dans l'introduction, les auteurs expliquent pourquoi il était nécessaire de s'attacher à dégager des perspectives à long terme : l'horizon servant généralement de référence est l'année 1970 qui marque la fin de la période de mise en place du Marché commun, mais, dans toute la mesure du possible, des chiffres correspondants pour les années 1965 et 1975 ont également été publiés.

Dans bien des cas, les chiffres de synthèse proposés pour les années lointaines doivent être considérés moins comme des indications précises et rigoureuses que comme des ordres de grandeurs. En prospectant un avenir aussi lointain, les incertitudes restent en effet nombreuses et les auteurs ont tenu à mettre en évidence chacune des marges d'erreurs possibles; ils n'ont pas cru pour autant devoir renoncer à leur tentative, car ils ont estimé que les incertitudes relevées n'affectent pas de façon importante les conclusions générales qui doivent servir aux choix politiques.

1. Les besoins énergétiques

Avec les perspectives de croissance rapide de l'économie de la Communauté (4,6 % par an pour le produit national), les besoins globaux d'énergie augmenteraient d'environ 4 % par an, passant de 460 millions de tec (1) en 1960 à 700 en 1970 et près de 850 en 1975.

(1) tonne équivalent charbon

Consommation globale d'énergie primaireMontants absolus en millions de tec

Territoire	1950	1955	1960	1965	1970	1975
Allemagne	129,0	180,9	205,3	239	282	338
Belgique	28,4	33,5	33,9	37	42	48
France	82,5	102,4	121,9	151	187	231
Italie	26,2	43,0	65,6	99	137	176
Luxembourg	3,0	4,9	4,6	6,1	6,6	7,1
Pays-Bas	20,0	25,2	30,1	38	46	56
Communauté	289	389	461	570	700	847

Répartition des besoins totaux d'énergie primaire,

selon les secteurs

(en pourcentage du total)

	1950	1955	1960	1965	1970	1975
Producteurs primaires, pertes à la transformation et à la distribution (sans électricité)	13,2	11,4	9,3	8,2	7,2	6,8
Sidérurgie	10,2	11,0	11,3	11,2	11,0	10,1
Autres industries	18,4	18,4	19,0	18,6	17,9	16,9
Transports	13,0	12,6	12,8	14,0	14,5	15,1
Secteur domestique	21,1	22,1	20,9	20,2	19,0	17,8
Centrales électriques						
a) hydro, nucléaires, etc...	6,8	7,4	9,2	8,5	8,9	9,5
b) centrales thermiques	17,3	17,1	17,5	19,3	21,5	23,8
Besoins totaux	100	100	100	100	100	100

La demande d'énergie est en croissance pour tous les secteurs, mais la part relative des différents secteurs se modifie. La transformation la plus spectaculaire découle du fait que la consommation d'électricité augmentera d'un rythme beaucoup plus rapide que celle des autres formes d'énergie. La production d'électricité d'origine hydraulique, géothermique et nucléaire ne pouvant couvrir qu'une part très modeste de l'accroissement de la demande, c'est le secteur "centrales thermiques" qui devra en couvrir l'essentiel.

2. La part des charbons communautaires

Le charbon ne couvrira plus, vers 1970, qu'à peine plus d'un tiers des besoins. En ce qui concerne le charbon communautaire, même si l'on devait maintenir le niveau de production actuel, il ne couvrirait donc qu'une part décroissante des besoins d'énergie.

La compétitivité des charbonnages de la Communauté est, aujourd'hui déjà, fortement affaiblie sur la base des prix actuels des produits concurrents (charbons importés et fuels).

Certes, la compétition s'exerce actuellement dans des conditions qui peuvent être considérées comme défavorables au charbon, sûrement du fait de la diversité des règles de concurrence qui régissent le marché des divers produits en cause, et sans doute aussi du fait des charges de régression des charbonnages. De plus, pour les produits importés, certains des prix les plus bas constatés depuis plusieurs années peuvent être considérés comme exceptionnels.

Cependant, même en escomptant d'une part la correction de ces inégalités, d'autre part une normalisation du marché impliquant un certain raffermissement des prix des produits importés, la position concurrentielle des charbonnages ne s'améliorera pas à long terme. Cela tient à ce que, même en se plaçant dans des hypothèses d'accroissement élevé des "rendements fonds" dans les charbonnages communautaires (environ 70 % en 15 ans), l'évolution probable des salaires entraînera une tendance assez appréciable à la hausse des coûts.

Evolution des rendements (par poste au fond - en kg)

	<u>1960</u>	<u>1965</u>	<u>1975</u>
Ruhr (y compris Aix-la-Chapelle)	2185	2700	3750
Sarre	2055	2700	3700
Campine	1790	2350	3200
Sud Belgique	1450	1760	2390
Nord/Pas-de-Calais	1560	1680	2490
Lorraine	2580	2850	4220
Limbourg	1830	2380	3530

Evolution des rémunérations du personnel

Pour la prévision de salaires on a admis jusqu'en 1965 l'évolution considérée comme la plus probable par les experts consultés. Au-delà de 1965 on a admis que ces salaires augmenteraient au même rythme que le revenu national par travailleur.

Les taux ainsi utilisés impliquent grosso modo que l'écart relatif existant en 1960 entre les conditions de rémunération des mineurs et la moyenne des autres travailleurs dans l'économie ne se modifiera pas. Ils sont plutôt à considérer comme des hypothèses minimales.

3. Charbons importés

Pour le charbon-vapeur importé des USA, on peut estimer que le prix central s'établira en 1970 entre 13 et 13,5 dollars, tandis que pour les charbons à coke des USA, les prix varieront selon les qualités de 14,5 à 16,5 dollars rendu port mer du Nord.

Selon que la Communauté pratiquera une politique d'aides maxima ou de non-protection aux charbonnages communautaires, les importations de charbon qui sont actuellement de 13 millions de tonnes passeraient à 100 millions ou à 40 millions de tonnes.

4. Pétrole et gaz naturel

Les perspectives à long terme révèlent que, même compte tenu de l'augmentation des autres productions communautaires, l'importation devra donc couvrir une part croissante des besoins, la plus grande partie de ces importations étant constituée par du pétrole brut. Cette part sera croissante en tonnage, d'où l'obligation de s'assurer les possibilités quantitatives de fourniture. Elle sera également croissante en valeur relative, passant du tiers des besoins aujourd'hui à plus de la moitié en 1970, ce qui confèrera aux problèmes de sécurité et de stabilité d'approvisionnement (en quantité et en prix) une importance accrue.

Les réserves prouvées de pétrole sont actuellement évaluées à 41 milliards de tonnes récupérables pour l'ensemble du monde, soit - au rythme actuel - près de 40 années de production. Ces réserves ne représentent en fait qu'une part des ressources mondiales devant assurer les réserves pour le très long terme.

En matière de prix à long terme, l'hypothèse la plus raisonnable que l'on puisse faire pour le pétrole brut du Moyen-Orient, qui représentent plus de 80 p. c. de l'approvisionnement actuel de l'Europe, est celle du maintien, pendant quelques années, des prix à un niveau peu différent du niveau actuel.

A plus long terme, compte tenu de l'évolution des coûts de développement, on a retenu pour les fuels, des prix entre 17 et 19 dollars la tonne en mer du Nord, soit un prix sensiblement supérieur aux prix actuels.

Pour le gaz naturel, on estime de 560 à 850 milliards de m³ les réserves prouvées de la Communauté.

En ce qui concerne les feeders actuellement en service, leur emplacement géographique et leurs longueurs respectives sont établis en fonction d'objectifs d'économie nationale ou régionale qui tiennent compte, en même temps, des nécessités du marché, notamment de celui des énergies concurrentes.

Depuis 1953, la production de gaz naturel a plus que quadruplé. Pour 1975, la production de la Communauté se situera entre 32,6 et 42,1 milliards de m³, ce qui - avec les importations - donnera à la Communauté des disponibilités comprises entre 53 et 62 milliards de m³ (62 à 80 millions de tec) en 1975.

5. L'énergie nucléaire

Sur la base des informations disponibles, on a toutes raisons de penser que des centrales nucléaires de grande dimension seront compétitives dès 1970 pour couvrir la base du diagramme de charge. Or, par son caractère de nouveauté l'industrie nucléaire pose une série de problèmes à un grand nombre d'industries "fournisseuses", notamment les industries mécaniques, les industries chimiques, le génie civil.

Une décision d'accélération de la cadence de développement ne peut avoir tous ses effets qu'après un intervalle de plusieurs années. Il en découle la nécessité de pouvoir fixer dès maintenant les perspectives souhaitables d'ici 1975.

En 1970, la contribution de l'électricité nucléaire à l'approvisionnement énergétique de la Communauté serait de 8 millions de tonnes équivalent charbon, mais, en 1975, elle se situerait entre 24 et 40 millions, soit de 3 à 5 pour cent de l'approvisionnement total. Ainsi la quote-part de l'électricité produite par des moyens autres que les centrales thermiques passerait de 9,2 pour cent en 1960 à 10 à 12 pour cent en 1975.

II. CONCLUSIONS GENERALES DE L'ETUDE

Le travail permet de définir les différents types de bilans énergétiques possibles, dans le cadre d'un libre choix du consommateur, mais avec des degrés différents d'aides aux charbonnages et de protections vis-à-vis de l'énergie importée.

Structure de l'approvisionnement énergétique
de la Communauté en 1960 et 1975
en pourcentage du total

	Production communautaire		Importation		Total	
	1960	1975	1960	1975	1960	1975
Charbon	51	15 (1) 23	3	11 - 5	54	26 - 28
Lignite	6	4	1	-	7	4
Pétrole	4	2	23	50 - 44	27	52 - 46
Gaz naturel	3	5 - 7	-	3	3	8 - 10
Energie hydraulique	9	7	-	-	9	7
Energie nucléaire	-	3-5	-	-	-	3 - 5
TOTAL	73	36 - 48	27	64 - 52	100	100

Il faut remarquer que, du fait d'une évolution différente des prix des produits importés et des coûts de production du charbon communautaire, et malgré la hausse des besoins d'énergie, les quantités de charbon communautaire compétitives en l'absence de toute aide ne seraient que légèrement supérieures à la moitié de la production actuelle.

Il faut remarquer aussi que, même dans l'hypothèse d'une aide maxima au charbon communautaire, la part des importations d'énergie augmentera très sensiblement et représentera plus de 50 pour cent des besoins.

Compte tenu des facteurs de sécurité, des préoccupations sociales et régionales, une aide aux charbonnages s'impose pour maintenir leur production et leur écoulement à un niveau supérieur à celui qui découle du niveau de compétitivité fondé sur une analyse purement économique.

x x x

(1) Le chiffre fort correspond à l'hypothèse d'une politique d'aides maxima aux charbons communautaires; le chiffre faible à l'hypothèse d'une absence totale de protection. Le phénomène inversé se retrouve aux importations.

Sans préjuger les conclusions de politique énergétique, il se dégage donc de l'analyse économique de ce rapport trois problèmes fondamentaux :

- a) - recherche des mesures permettant l'écoulement de la production charbonnière que l'on veut maintenir dans la Communauté. Ces mesures devraient être de nature à stimuler l'assainissement des charbonnages communautaires. Compte tenu des considérations qui précèdent, elles devraient conduire à préserver l'essentiel du noyau charbonnier communautaire;
- b) - élaboration d'une politique d'approvisionnement en énergie importée et notamment en pétrole brut. Le principe de l'approvisionnement communautaire au moindre coût doit être conçu dans une perspective assez longue, et il faut rechercher les conditions qui permettront, tout en ayant largement recours aux régions productrices où les coûts techniques sont les plus bas, d'éviter un relèvement artificiel des prix;
- c) - étude pour déterminer la meilleure cadence de développement des installations nucléaires. A échéance de 15 à 20 ans, c'est l'énergie nucléaire qui renforcera la sécurité d'approvisionnement énergétique de la Communauté européenne.

Toute solution apportée à l'un de ces problèmes laisse donc une certaine latitude pour le traitement des deux autres. On peut néanmoins observer que la part croissante des importations dans l'approvisionnement énergétique de la Communauté (qui met celle-ci dans une situation très différente de celle des autres grands espaces économiques) appelle une large ouverture du marché, de façon à réduire le plus possible le coût d'approvisionnement; mais le corollaire obligatoire d'une telle attitude est alors l'adoption d'une politique énergétique commune veillant à la sécurité de l'approvisionnement, sans laquelle l'objectif même du bas prix d'approvisionnement ne pourrait pas être atteint.

PROGRAMMES PREVISIONNELS POUR LE
PREMIER TRIMESTRE 1963

Les programmes prévisionnels de caractère indicatif portant sur la production, la consommation, l'exportation et l'importation de charbon et d'acier, établis conformément à l'article 46 du traité pour chaque trimestre, sont régulièrement publiés par le Journal officiel des Communautés européennes. Ils y sont précédés de considérations touchant l'évolution générale de la conjoncture dans les pays de la Communauté.

Pour élargir autant que possible la diffusion des programmes prévisionnels, qui sont élaborés par la Haute Autorité en tenant compte des études de conjoncture dont la C.E.E. a la charge et auxquelles des fonctionnaires compétents de la Haute Autorité participent, le Bulletin publiera à l'avenir le texte intégral des programmes prévisionnels "Charbon" et "Sidérurgie".

I. PROGRAMME PREVISIONNEL "CHARBON"

L'établissement des chiffres prévisionnels est basé sur les hypothèses suivantes concernant l'activité industrielle, le chômage dans les mines, le mouvement des stocks chez les consommateurs et les conditions de climat:

1. Un accroissement de l'indice de la production industrielle de 5 % par rapport au premier trimestre 1962.
2. Des chiffres de production de houille ne faisant plus état de chômage, celui-ci étant maintenant très limité.
3. Une réduction saisonnière des stocks chez les consommateurs de 0,9 million de tonnes de houille; les stocks de coke restant sans changement.
4. Des conditions climatiques moyennes, hydraulité et température, mais avec une correction pour tenir compte, d'une part, d'une température plus basse que la normale en 1962 et, d'autre part, de la sécheresse des derniers mois.

Situation générale

Sur le plan économique, les prévisions pour le premier trimestre 1963 envisagent une expansion avec un indice d'activité industrielle en augmentation de 5 % sur l'année précédente, mais avec une production de fonte en légère baisse.

La demande intérieure aurait pu être considérée comme normale et correspondant aux éléments économiques mentionnés ci-dessus si les conditions climatiques n'avaient pas modifié l'aspect du marché charbonnier en 1962 avec des répercussions sur le début de 1963. Ces effets sont examinés plus amplement dans la partie "consommation de houille".

Au total, le bilan montre un excédent des besoins de houille sur les disponibilités de 0,6 million de tonnes. Ce déstockage à la production est en partie compensé par un léger stockage de coke de four de 0,4 million de tonnes. A la fin mars 1963, les stocks à la production s'élèveraient à 16,4 millions de tonnes de houille et 6,6 millions de tonnes de coke de four, soit 25 millions de tonnes d'éq. h., auxquels s'ajoutent environ 5,5 millions de tonnes en stock à l'importation.

Deux aspects du bilan méritent d'être soulignés:

- a) Les chiffres globaux ne font ressortir qu'imparfaitement la situation réelle. Il se pose notamment un problème de disponibilités en certaines catégories de combustibles solides, tels que les classés d'antracite pour les foyers domestiques.
- b) Un resserrement des livraisons des producteurs C. E. C. A. à l'intérieur de la Communauté conduit à un relèvement des importations de pays tiers.

On trouvera ci-après des renseignements plus détaillés sur quelques postes du bilan charbonnier.

Consommation de houille

La carbonisation poursuit son mouvement de recul, amorcé déjà à la fin de 1960. Les livraisons aux cokeries du 1er trimestre 1963 s'établiraient à 23,3 millions de tonnes, soit en réduction de 5,1 % par rapport au trimestre correspondant de 1962.

Les livraisons aux centrales électriques ne seraient qu'en faible expansion; cependant si l'on tient compte des mouvements de stocks aux centrales, les besoins réels seraient en augmentation de 10 %. Ce fort accroissement de la consommation s'explique par la sécheresse de l'automne 1962 et le bas niveau des barrages qui limitera vraisemblablement la production hydro-électrique du début de l'année 1963.

Les livraisons aux foyers domestiques sont en augmentation, de l'ordre de 9 % par rapport au premier trimestre 1962. Cet accroissement est dû en majeure partie, vu les conditions de température ayant servi de base aux estimations, à une certaine reconstitution des stocks chez les négociants et les consommateurs. En effet, pour ce secteur une période de chauffe prolongée au printemps 1962, à laquelle s'ajoute un froid particulier à la fin de l'année, n'a pas permis une reconstitution satisfaisante des stocks aux différents échelons de la distribution, créant ainsi des difficultés d'approvisionnement dans certaines catégories de charbon. L'insuffisance des disponibilités de la Communauté en classes d'anthracite et l'inélasticité relative des possibilités d'importation en provenance des pays tiers conduisent à l'utilisation de combustibles de remplacement disponibles sur le marché, mais parfois d'usage moins satisfaisant pour le consommateur. Il se pose ici un problème d'adaptation des appareils de chauffage à l'emploi en substitution de combustibles solides suffisamment disponibles à terme sur le marché.

Pour tous les autres secteurs, on ne s'attend pas à des modifications de tendance, les besoins en charbon restant en baisse régulière à un rythme plus ou moins rapide selon le secteur considéré.

Au total, la demande de houille s'élèverait à 64 millions de tonnes dont 8,5 pour la consommation à la mine contre, respectivement, 65 millions de tonnes et 8,3 millions de tonnes au premier trimestre 1962.

Coke de four

La demande intérieure de coke de four s'élève à 16,6 millions de tonnes, en réduction de 0,9 million de tonnes ou 5 % sur le premier trimestre 1962. La stagnation de la production de fonte et l'amélioration rapide de la mise au mille de coke dans les hauts fourneaux, due surtout à la mise en route de nouvelles capacités d'agglomération de minerai de fer, conduisent à une régression des besoins en coke de l'industrie sidérurgique. Pour les autres industries, la demande est toujours en baisse légère. Quant aux foyers domestiques, la demande est soutenue,

le coke étant partiellement utilisé comme combustible de remplacement en raison de l'insuffisance temporaire des disponibilités en certaines catégories de houille. Comme pour le trimestre précédent, on signale une importation de coke en provenance des U.S.A. pour les troupes américaines stationnées en Allemagne, s'élevant à 100 000 tonnes pour le trimestre.

La production de coke de four avec 17,6 millions de tonnes est en réduction de 0,7 million de tonnes seulement. Cette production ne peut en effet s'ajuster en totalité au niveau de la demande du fait des besoins accrus de gaz en hiver. Les disponibilités laisseraient ainsi un excédent de 410 000 tonnes résultant en majeure partie du surplus de 320 000 tonnes prévu pour la République fédérale d'Allemagne.

Exportations de houille et de coke de four

Les perspectives d'exportation vers les pays tiers se maintiennent sans grand changement pour la houille avec un volume avoisinant le million de tonnes mais en recul de 15 % pour le coke de four.

Importations de houille

Les importations de houille en provenance des pays tiers avec 6,3 millions de tonnes se présentent en augmentation de 1,4 million de tonnes sur le premier trimestre 1962, en majorité au bénéfice des charbons américains mais en partie aussi au bénéfice des charbons anglais. L'accroissement du volume d'importation se retrouve dans tous les pays de la Communauté mais à des degrés divers; il est plus accusé en Italie.

Tableau I

Imports de houille en provenance des pays tiers

(en milliers de tonnes)

P a y s	Réalizations			Prévisions	
	1° tr. 62	2° tr. 62	3° tr. 62	4° tr. 62	1° tr. 63
Allemagne (R. f.)					
U.S.A.	1 153	1 388	1 348	1 600	1 550
Autres	203	239	338	290	240
Belgique					
U.S.A.	183	189	253	235	250
Autres	34	44	105	100	125
France					
U.S.A.	198	160	200	230	210
Autres	517	594	552	520	700
Italie					
U.S.A.	1 086	1 432	1 500	1 565	1 700
Autres	659	605	615	550	560
Luxembourg					
U.S.A.	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Pays-Bas					
U.S.A.	498	350	493	500	550
Autres	340	432	481	480	410
Communauté					
U.S.A.	3 118	3 519	3 794	4 130	4 260
Autres	1 753	1 912	2 091	1 940	2 035
TOTAL	4 871	5 431	5 885	6 070	6 295

Production de houille

Pour l'ensemble de la C. E. C. A. , les prévisions de production s'élèvent à 57,6 millions de tonnes, en réduction de 0,9 million de tonnes sur les réalisations du premier trimestre 1962. Il n'est plus fait état de chômage, pour manque de débouchés.

L'écart provient en premier lieu de l'Allemagne avec une réduction de 0,6 million de tonnes, soit 1,6 %, puis des Pays-Bas avec, respectivement, 0,15 million de tonnes et 5 %. En Belgique, la production de houille se maintiendrait au même niveau que celui de l'année précédente; elle serait à peine réduite pour la France.

Pour l'ensemble de la Communauté, les mouvements inverses dans l'évolution du rendement et de la main-d'oeuvre se poursuivent, mais de façon plus accusée pour l'emploi, provoquant ainsi la réduction attendue de la production.

Tableau 2Production de houille dans la Communauté

(en milliers de tonnes)

P a y s	Réalizations			Prévisions
	1er tr. 62	2e tr. 62	3e tr. 62	1er tr. 63
Allemagne (R. f.)				
Production	36 193	34 204	34 462	35 600
Chômage	45	-	-	-
Belgique				
Production	5 369	5 399	4 837	5 365
Chômage	-	-	-	-
France				
Production	13 731	12 907	11 987	13 530
Chômage	40	33	15	-
Italie				
Production	148	182	171	190
Chômage	-	-	-	-
Pays-Bas				
Production	3 021	2 851	2 770	2 875
Chômage	-	-	-	-
Communauté				
Production	58 462	55 544	54 228	57 560
Chômage	85	33	15	-

Tableau 3

Approvisionnements et besoins en combustibles solides
de la Communauté

Prévisions pour le premier trimestre 1963

(en milliers de tonnes)

	Houille et agglomérés de houille	Coke de four	Briquettes et semi-coke de lignite
1) Production	57 560	17 610	4 065
2) Brai pour agglom. + corr. bas-prod.	340		
3) Import. en prov. pays tiers			
a) U.S.A.	4 260		
b) Autres pays	2 040		
c) Total	6 300	100	1 085
4) Ressources (1 à 3)	64 200	17 710	5 150
5) Demande intérieure			
a) Consommation propre	1 800	580	150
b) Livraisons au personnel	1 370	200	80
c) Centrales minières	5 340		
d) Centrales publiques	8 180		
e) Usines à gaz	1 890		
f) Chemins de fer	2 500		
g) Cokeries	23 320		
h) Industrie sidérurgique	930	11 300	110
i) Autres industries	7 960	1 820	640
j) Foyers domestiques	9 660	2 280	3 800
k) Divers	930	420	250
Total	63 880	16 600	5 030
6) Mouvement des stocks chez les consommateurs	- 940	-	-
7) Exportations vers les pays tiers	960	700	120
8) Besoins totaux (5 + 7)	64 840	17 300	5 150
9) Stocks à la production (début)	17 000	6 200	-
10) Mouvement des stocks à la production	- 640	+ 410	-
11) Stocks à la production (fin)	16 360	6 610	

Au premier trimestre 1962, les réalisations houille et agglomérés ont été de 58 462 000 tonnes pour la production (1), de 63 678 000 tonnes pour les ressources (4) et de 66 083 000 tonnes pour les besoins totaux (8).

Stocks de houille à la mine

Le déstockage à la production de 0,6 million de tonnes de houille pour la Communauté cache des positions diverses selon les pays membres. En effet, un déstockage est attendu pour trois pays producteurs, principalement en Belgique et en France et, sous une forme beaucoup plus limitée, aux Pays-Bas, le niveau des stocks y étant actuellement très bas. En revanche, on s'attend, en République fédérale d'Allemagne, à un stockage de houille de l'ordre de 1 million de tonnes.

Les stocks à la production comportent maintenant une proportion importante de produits secondaires, propres seulement à l'usage des centrales thermiques. Il n'existe pratiquement plus de stocks de classés d'antracite et maigres pour les foyers domestiques.

On trouvera ci-avant les bilans prévisionnels pour le premier trimestre 1963, concernant la houille et les agglomérés de houille, le coke de four ainsi que les briquettes et le semi-coke de lignite.

II. PROGRAMME PREVISIONNEL "SIDERURGIE"

L'activité sidérurgique connaît depuis deux ans un rythme de plus en plus indépendant du rythme de l'expansion économique générale.

Cette expansion se poursuit avec des taux assez satisfaisants. Ainsi la production industrielle augmenterait-elle encore de 5 % en 1963 contre 6 % en 1962 et 6,6 % en 1961.

Le rythme de production d'acier ne s'est au contraire pas accru depuis 1960. Cette divergence tient sans doute en partie au fait que, dans la phase actuelle de la conjoncture, l'activité des industries de consommation est plus intense que celle des industries d'équipement, logement excepté, or, ce sont celles-ci qui consomment le plus d'acier. Le mouvement conjoncturel n'explique cependant peut-être pas tout le phénomène; il n'est pas exclu que s'amorce dans la Communauté le processus déjà constaté ailleurs d'un décalage structurel entre l'expansion économique générale et l'accroissement des besoins d'acier.

Les récentes rentrées de commandes en provenance du marché intérieur ne dépassent pas la moyenne des rentrées de 1961, sauf en France et en Italie, où l'activité d'investissements dans l'économie reste d'ailleurs la plus élevée.

Les rentrées de commandes en provenance des pays tiers étaient quelque peu remontées en novembre au-dessus du niveau très bas de l'été; elles sont retombées en décembre. Le marché mondial reste déprimé au point de vue des prix. Une concurrence très vive s'y fait sentir.

Cette concurrence pénètre d'ailleurs à l'intérieur du marché commun, où il faut maintenant compter, pour un nombre croissant de produits, avec les offres de pays tiers.

L'ensemble de ces facteurs explique la divergence entre l'expansion économique générale qui se poursuit et une production d'acier stagnante.

A - Acier

Une analyse de l'activité des industries consommatrices d'acier conduit à prévoir que la consommation d'acier dans la Communauté s'élèverait d'environ 3 % au premier trimestre 1963 par rapport au premier trimestre 1962 pour atteindre 15,9 millions de tonnes (1)

A cela s'ajoute, pour l'accroissement technique du stock des utilisateurs 0,1 million de tonnes (1)

A l'exportation, la faiblesse de la demande mondiale n'autorise pas une prévision supérieure aux réalisations du troisième trimestre 1962 soit 2,9 millions de tonnes (1)
ce qui porterait les besoins totaux à: 18,9 millions de tonnes (1)

Pour couvrir ces besoins, il faut compter d'abord sur une importation d'environ 0,7 million de tonnes (1)
ce qui paraît un minimum, les réalisations du troisième trimestre 1962 ayant atteint 0,88 million de tonnes.

La réduction des stocks pendant le premier trimestre 1963 auprès des producteurs, des utilisateurs et des négociants peut être évaluée à 0,4 million de tonnes (1)

Il faut tenir compte également d'une production basée sur le laminage de ferraille au paquet de: 0,1 million de tonnes (1)
ce qui conduit en fin de compte à une production fraîche d'acier pour le premier trimestre 1963 de 17,7 millions de tonnes (1)

Par suite, notamment, de la faiblesse du marché extérieur, les livraisons des usines sidérurgiques de la Communauté ont dépassé sensiblement les rentrées de commandes pendant le dernier semestre, ce qui a conduit à une réduction des carnets de commande d'environ 1,7 million de tonnes entre fin mai et fin décembre 1962.

C'est ainsi que sur le marché de l'acier de la Communauté un déséquilibre prononcé entre l'offre et la demande s'est fait sentir. Il y a lieu d'en tenir compte dans la prévision pour le premier trimestre 1963.

La ventilation indicative par pays de cette production est faite sous réserve de variations possibles des courants d'échanges à l'intérieur du marché commun.

(1) Ce (1) veut dire: en équivalent d'acier brut

Tableau 1

Production d'acier brut

(en millions de tonnes)

Trimes- tres	1961				1962				1963
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I Prévi- sion
Allem.	8,84	8,44	8,41	7,77	8,07	8,12	8,54	7,83	7,75
Belgique	1,44	1,94	1,84	1,78	1,86	1,88	1,77	1,83	1,75
France	4,70	4,48	4,05	4,36	4,36	4,37	4,06	4,46	4,35
Italie	2,23	2,23	2,25	2,34	2,42	2,31	2,27	2,43	2,40
Luxemb.	1,03	1,05	1,06	0,98	0,99	0,99	1,01	1,02	0,95
Pays-Bas	0,53	0,50	0,47	0,47	0,51	0,51	0,55	0,52	0,50
Commu- nauté	18,77	18,70	18,08	17,69	18,21	18,18	18,20	18,09	17,70

B - Ferraille

Malgré l'importance des ressources et leurs bas prix, la consommation spécifique de ferraille dans les aciéries ne s'est pas élevée; elle a même plutôt baissé en octobre. Ainsi les besoins des aciéries s'élèveraient à 7,15 millions de tonnes contre 7,57 millions de tonnes au premier trimestre 1962 avec, à vrai dire, une production d'acier un peu plus faible actuellement.

La consommation spécifique de ferraille dans les hauts fourneaux s'est légèrement relevée pendant l'été. Les besoins de ferraille pour les hauts fourneaux atteindraient 0,6 million de tonnes pour le premier trimestre 1963 contre 0,5 million de tonnes au premier trimestre 1962 malgré une production de fonte légèrement plus faible actuellement.

La consommation de ferraille dans les laminoirs reste très stable entre 70 000 et 80 000 tonnes par trimestre, soit en chiffre rond 0,1 million de tonnes.

Les ressources propres des usines ont, comme déjà constaté dans les conjonctures précédentes, tendance à augmenter lorsque la production d'acier stagne ou se réduit. Avec 4,85 millions de tonnes de ressources propres, les achats des usines devraient atteindre 3 millions de tonnes. Ce tonnage pourrait être trouvé dans la Communauté, mais, du fait des prix relatifs en Italie des ferrailles importées du nord de la Communauté et des pays tiers, il est probable que les achats intérieurs nets de la sidérurgie de la Communauté se limiteront à 2,6 millions de tonnes et que 0,4 million de tonnes seront importées.

C - Fonte

En conséquence de l'évolution de la consommation de ferraille, la consommation de fonte dans les aciéries s'abaisserait à 12,3 millions de tonnes contre 12,47 au premier trimestre 1962. Les fonderies de fonte disposeraient comme à l'accoutumée de 1,0 million de tonnes. A moins de nouvelles rentrées de commandes, les exportations n'atteindraient que 0,1 million de tonnes au premier trimestre 1963 contre 0,2 au premier trimestre 1962.

Les importations ne devraient pas dépasser 0,3 million de tonnes contre 0,23 et 0,31 million de tonnes au premier et deuxième trimestre 1962. La production nécessaire serait alors, à stocks constants, de 13,1 millions de tonnes.

Tableau 2

Production de fonte

(en millions de tonnes)

Trimes- tres	1961				1962				1963
	I	II	III	IV	I	II	III	IV	I Prév.
Allem.	6,51	6,41	6,46	6,05	6,01	6,03	6,30	5,90	5,80
Belgique	1,27	1,77	1,73	1,68	1,68	1,72	1,67	1,69	1,60
France	3,76	3,65	3,40	3,58	3,51	3,52	3,30	3,62	3,55
Italie	0,71	0,80	0,80	0,80	0,81	0,86	0,97	0,95	0,90
Luxemb.	0,95	0,96	0,95	0,91	0,91	0,88	0,89	0,91	0,85
Pays-Bas	0,37	0,38	0,34	0,36	0,40	0,35	0,43	0,40	0,40
Commu- nauté	13,57	13,97	13,68	13,38	13,32	13,36	13,56	13,47	13,10

D - Agglomérés de minerai de fer

La production d'agglomérés de minerai de fer de la Communauté continue à s'accroître rapidement sous l'effet de la mise en service de nombreuses installations nouvelles notamment en Lorraine et en Belgique. La mise d'aggloméré par tonne de fonte atteindrait environ 1 000 kg au premier trimestre 1963 contre 800 kg au premier trimestre 1962. La production et la consommation d'agglomérés serait en effet de 13,1 millions de tonnes environ.

E - Minerai de fer (en fer contenu)

Tableau 3

Production marchande de minerai de fer
(en millions de tonnes de fer contenu)

Trimes- tres	1961				1962				1963
	I	II	III	IV	I	II	III défin.	IV prob.	I prév.
Allem..	1,13	1,12	1,11	1,06	0,99	0,98	1,00	1,00	0,91
Belgique	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
France	5,22	5,05	4,47	4,97	5,22	5,06	4,37	5,05	4,86
Italie	0,14	0,15	0,15	0,12	0,12	0,14	0,14	0,13	0,14
Luxemb.	0,43	0,47	0,48	0,44	0,42	0,36	0,39	0,39	0,38
Commu- nauté	6,93	6,80	6,22	6,60	6,76	6,55	5,91	6,58	6,30

La consommation de minerai de fer dans les hauts fourneaux et agglomérations atteindrait 10,8 millions de tonnes et la consommation dans les aciéries 0,25 million de tonnes.

Les exportations ont plutôt tendance à baisser et ne représenteraient que 0,05 million de tonnes.

La production de la Communauté est concurrencée dans certains bassins sidérurgiques par les importations de minerai des pays tiers. Les stocks aux mines augmentent dans le courant de l'année 1962. Au premier trimestre 1963, la production de la Communauté ne dépassera pas 6,3 millions de tonnes contre 6,76 millions de tonnes au premier trimestre 1962 et 6,92 millions de tonnes aux premiers trimestres 1961 et 1960.

Les importations s'élèveront à 4,8 millions de tonnes contre 4,4 millions de tonnes au premier trimestre 1962.

F - Coke

L'augmentation de la consommation spécifique d'agglomérés, l'injection du fuel qui commence dans certaines usines, le fait que pour une production de fonte modérée relativement aux capacités disponibles, ce sont les meilleures d'entre elles qui sont utilisées, ont pour conséquence une baisse rapide de la mise au mille de coke.

Dans la Communauté le niveau de 803 kg par tonne de fonte a été atteint au troisième trimestre 1962 contre 856 kg au troisième trimestre 1961. Une nouvelle baisse est à attendre au premier trimestre 1963, qui conduirait la mise au mille aux environs de 780 kg par tonne de fonte.

La consommation dans les hauts fourneaux atteindra alors 10,2 millions de tonnes, la consommation dans les agglomérations, en augmentation, 0,8 million de tonnes (sans compter la consommation de charbon maigre et anthraciteux), les besoins pour autres usages seraient de 0,3 million de tonnes environ.

Les livraisons à l'industrie sidérurgique atteindraient sans difficultés les 11,3 millions de tonnes, nécessaires à la couverture de ces besoins.

50. - Programmes prévisionnels pour le premier trimestre 1963

Tableau 4

Consommation totale de coke

(en millions de tonnes)

Trimes- tres	1961				1962				1963
	I	II	III	IV	I	II	III	IV prob.	I prév.
Allemagne	5,80	5,66	5,21	5,31	5,16	5,08	5,18	4,9	4,75
Belgique	1,14	1,54	1,50	1,46	1,45	1,47	1,41	1,4	1,34
France	3,83	3,68	3,49	3,69	3,54	3,44	3,23	3,5	3,40
Italie	0,55	0,56	0,57	0,59	0,59	0,62	0,71	0,65	0,65
Luxemb.	1,02	1,03	1,03	1,01	1,00	0,94	0,96	0,95	0,88
Pays-Bas	0,29	0,30	0,26	0,29	0,29	0,26	0,31	0,28	0,28
Commu- nauté	12,63	12,77	12,52	12,35	12,03	11,81	11,80	11,68	11,30

Prévision des disponibilités et des besoins de la Communauté en produits sidérurgiques et en matières premières nécessaires à leur fabrication

Premier trimestre 1963

(en millions de tonnes)

A - ACIER BRUT

1. Consommation réelle	15,9
2. Accroissement technique des stocks (1)	0,1
3. Exportation	<u>2,9</u>
4. Besoins totaux	18,9
5. Production d'acier brut	17,7
6. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,1
7. Importation	0,7
8. Réduction des stocks (1)	<u>0,4</u>
9. Ressources totales	18,9

(1) Stocks des producteurs, négociants et utilisateurs.

B - FERRAILLE (2)

10. Consommation dans les aciéries	7,15
11. Consommation dans les hauts fourneaux	0,6
12. Consommation de ferraille dans les laminoirs	0,1
13. Exportation	-
14. Besoins totaux	7,85
15. Ressources propres des usines	4,85
16. Achats intérieurs nets (3)	2,6
17. Importation	0,4
18. Réduction des stocks aux usines	-
19. Ressources totales	7,85

C - FONTE

20. Consommation dans les aciéries	12,3
21. A la disposition des fonderies	1,0
22. Exportation	0,1
23. Besoins totaux	13,4
24. Production	13,1
25. Importation	0,3
26. Réduction des stocks	-
27. Ressources totales	13,4

D - AGGLOMERES de minerai

28. Production/Consommation	13,1
-----------------------------	------

(2) Y compris la consommation de ferraille et les ressources propres des fonderies d'acier indépendantes (voir J. o. de la C. E. C. A. n° 3 du 25 janvier 1958).

(3) Après déduction des ventes de l'industrie sidérurgique à d'autres usines sur le marché de la Communauté, comme dans les précédents programmes.

52. - Programmes prévisionnels pour le premier trimestre 1963

E - MINERAI DE FER (en fer contenu)

29. Consommation dans les hauts fourneaux et agglomérations	10,8
30. Consommation dans les aciéries	0,25
31. Exportation	<u>0,05</u>
32. Besoins totaux	11,1
33. Production	6,3
34. Importation	4,8
35. Réduction des stocks aux mines et usines	<u>-</u>
36. Ressources totales	11,1

F - COKE

37. Consommation dans les hauts fourneaux	10,2
38. Consommation dans les agglomérations	0,8
39. Autres usages	<u>0,3</u>
40. Besoins totaux	11,3
41. Livraisons à l'industrie sidérurgique	11,3
42. Réduction des stocks	<u>-</u>
43. Ressources totales	11,3

ANNEXES

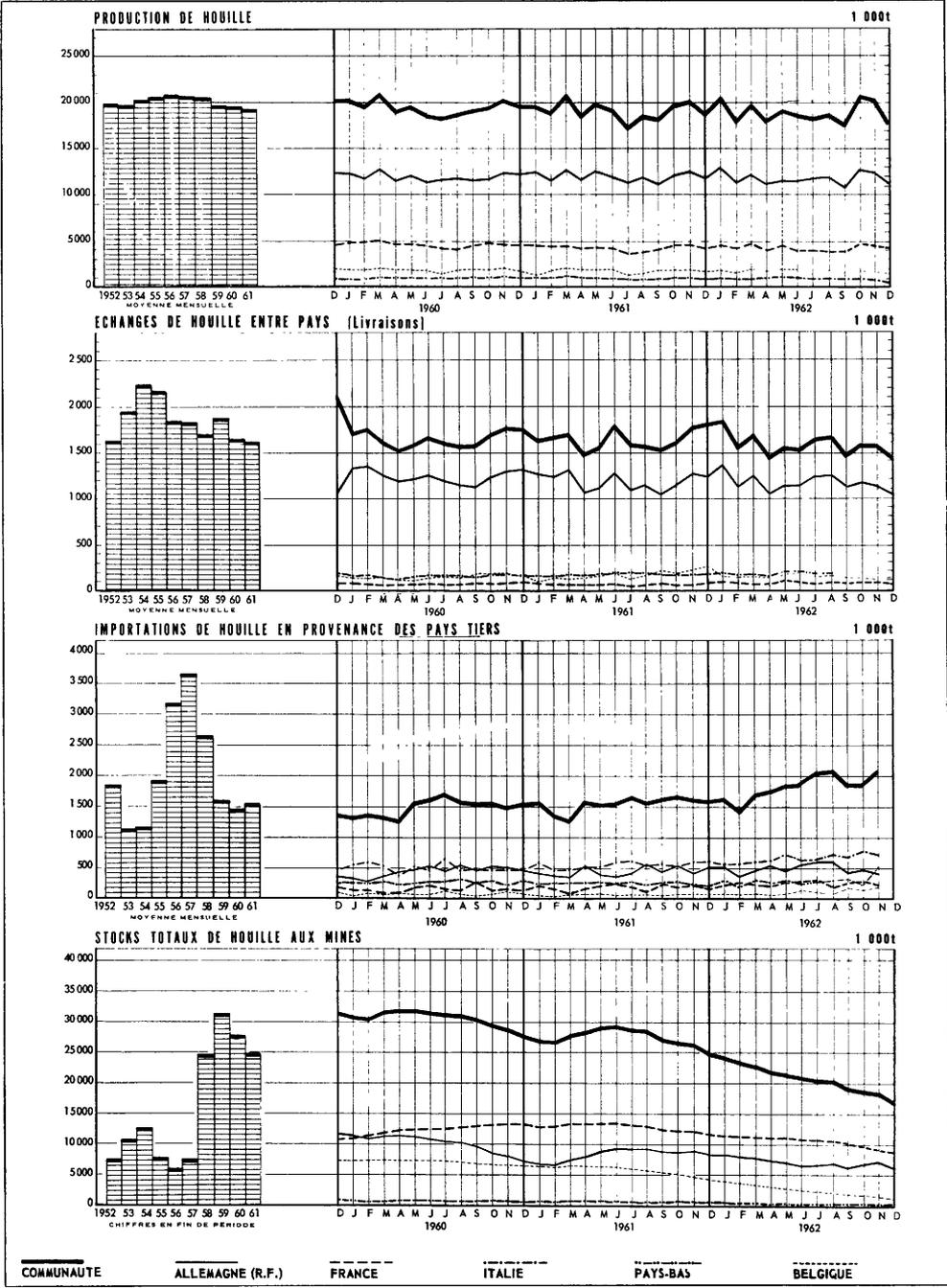
C H A R B O N

(en milliers de tonnes)

		Allemagne (R. F.)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté
I	<u>Production de houille</u>						
	Décembre 1962	11 138	1 749	4 155	52	846	17 240
	Décembre 1961	11 671	1 781	4 388	54	947	18 841
	Janvier à décembre 1962	141 136	21 218	52 360	693	11 573	226 980
	Janvier à décembre 1961	142 741	21 539	52 357	740	12 621	229 998
	Différence en %						
	Janvier à décembre 1962-1961	- 1,1	- 1,5	+ 0,0	- 6,4	- 8,3	- 1,3
II	<u>Production de coke</u>						
	Décembre 1962	3 562	613	1 205	375	389	6 144
	Décembre 1961	3 683	624	1 115	341	379	6 142
	Janvier à décembre 1962	42 863	7 195	13 477	4 290	4 274	72 099
	Janvier à décembre 1961	44 296	7 252	13 447	3 897	4 555	73 447
	Différence en %						
	Janvier à décembre 1962-1961	- 3,2	- 0,8	+ 0,2	+ 10,1	- 6,2	- 1,8
III	<u>Importation de houille des pays tiers</u>						
	Novembre 1962	363	169	238	730	536	2 036
	Novembre 1961	439	82	237	607	293	1 657
	Janvier à novembre 1962	5 536	1 096	2 713	7 350	3 477	20 170
	Janvier à novembre 1961	5 032	736	2 191	6 140	2 967	17 065
	Différence en %						
	Janvier à novembre 1962-1961	+ 10,0	+ 48,9	+ 23,8	+ 19,7	+ 17,2	+ 18,2
IV	<u>Livraison de houille vers les autres pays de la C. E. C. A.</u>						
	Novembre 1962	1 173	130	88	-	196	1 587
	Novembre 1961	1 265	235	98	-	190	1 788
	Janvier à novembre 1962	13 093	1 731	936	-	2 061	17 821
	Janvier à novembre 1961	12 968	1 897	869	-	2 088	17 822
	Différence en %						
	Janvier à novembre 1962-1961	+ 1,0	- 3,8	+ 7,7	-	- 1,3	- 0,0
V	<u>Livraison de coke vers les autres pays de la C. E. C. A.</u>						
	Novembre 1962	626	56	17	1	126	826
	Novembre 1961	637	54	4	0	166	861
	Janvier à novembre 1962	6 750	477	117	11	1 627	8 982
	Janvier à novembre 1961	7 216	640	64	3	1 812	9 735
	Différence en %						
	Janvier à novembre 1962-1961	- 6,5	- 25,5	+ 82,8	+ 267,0	- 10,2	- 7,7
VI	<u>Chômage par manque de débouchés (tonnages non produits)</u>						
	Décembre 1962	-	-	4	-	-	4
	Décembre 1961	13	-	8	-	-	21
	Janvier à décembre 1962	44	-	110	-	-	154
	Janvier à décembre 1961	104	771	294	-	-	1 169
	Différence en %						
	Janvier à décembre 1962-1961	- 158,0	- 100,0	- 162,6	-	-	- 186,8
VII	<u>Stocks de houille aux mines (en fin de période)</u>						
	Décembre 1962	6 138	1 360	8 751	43	537	16 830
	Décembre 1961	8 297	4 394	11 618	8	541	24 857
	Différence en %						
		- 26,0	- 169,0	- 24,7	+ 438,0	- 0,7	- 32,3

CHARBON

(COMMUNAUTE)



ACIER

(en milliers de tonnes)

	Allemagne (R. F.)	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté
<u>Production d'acier brut</u>							
Décembre 1962	2 297	613	1 461	820	317	170	5 678
Décembre 1961	2 399	573	1 376	751	309	150	5 558
Janvier - décembre 1962	32 566	7 334	17 242	9 443	4 010	2 082	72 677
Janvier - décembre 1961	33 458	7 002	17 577	9 124	4 113	1 970	73 244
Différence en %							
Janvier - décembre 1962-1961	- 2,7	+ 4,7	- 1,9	+ 3,5	- 2,5	+ 5,7	- 0,8
<u>Production de fonte</u>							
Décembre 1962	1 834	574	1 209	322	294	137	4 370
Décembre 1961	1 919	551	1 162	281	297	108	4 318
Janvier - décembre 1962	24 250	6 770	13 958	3 583	3 585	1 573	53 719
Janvier - décembre 1961	25 431	6 459	14 395	3 092	3 775	1 456	54 608
Différence en %							
Janvier - décembre 1962-1961	- 4,6	+ 4,8	- 3,0	+ 15,9	- 5,0	+ 8,0	- 1,6

Provenance des commandes enregistrées

(en milliers de tonnes)

Commandes enregistrées (Aciers ordinaires)	Marchés nationaux	Autres pays C. E. C. A.	Pays tiers	TOTAL
Décembre (1) 1962	2 638	721	580	3 939
Décembre 1961	2 692	724	810	4 226
Janvier - décembre (1) 1962	34 244	9 465	8 411	52 120
Janvier - décembre 1961	32 342	8 176	10 090	50 608

Commandes, Livraisons et Carnets

(en milliers de tonnes)

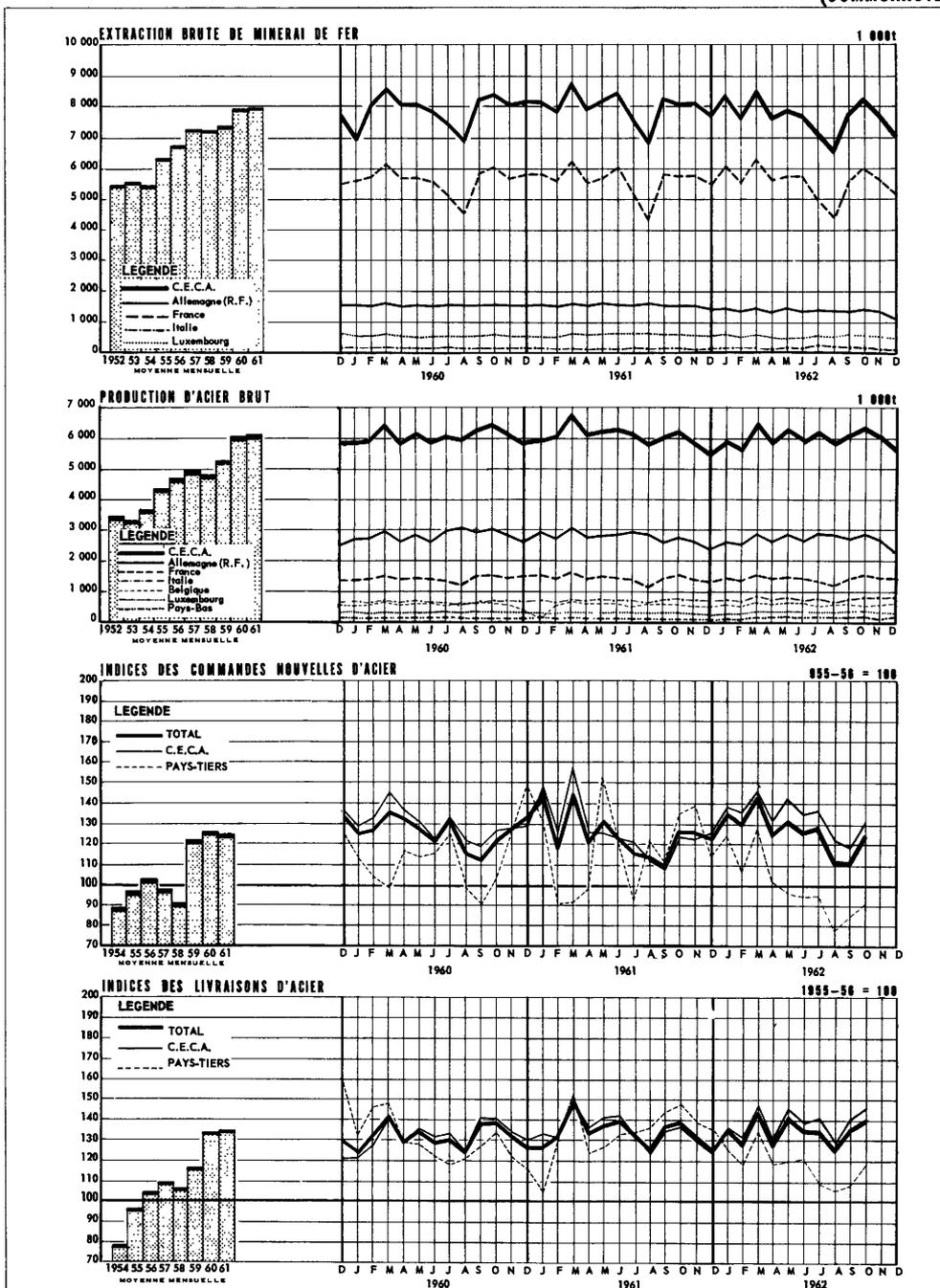
	Commandes	Livraisons	Carnets (2)
Octobre 1962	4 284	4 681	9 558
Octobre 1961	4 342	4 620	10 242

(1) Chiffres provisoires

(2) Fin du mois.

ACIER

(COMMUNAUTE)



REMARQUES SUR LA PARUTION DU BULLETIN DE LA C. E. C. A.1. Vente - Abonnement

L'abonnement comporte la parution à intervalle régulier de quatre numéros. Il comporte en outre, le cas échéant, des numéros spéciaux reproduisant certains documents officiels dont le texte complet et définitif fait habituellement l'objet d'une publication ultérieure.

Le montant de l'abonnement annuel comprenant à la fois les quatre numéros et les numéros spéciaux est de :

100 FB ; 10 FF

Le prix du numéro est de :

30 FB ; 3 FF

Le prix des numéros spéciaux est variable.

L'abonnement peut être souscrit aux adresses indiquées au verso de la couverture.

2. Série

A partir de l'année 1963, et sans préjudice de la numérotation actuelle, le Bulletin de la C.E.C.A. comportera une numérotation courante valable pour les numéros trimestriels et les numéros hors série (appelés dorénavant numéros spéciaux).

Compte tenu des numéros publiés de 1956 à 1962 inclus et qui font l'objet du tableau suivant, le premier numéro de l'année 1963 (8e année - n° 1) sera le 40ème numéro de la série.

<u>Année</u>	<u>Parution</u>	<u>Disponibilité</u>
1956	mensuelle avec 10 numéros	épuisés
1957	mensuelle avec 8 numéros 1 numéro spécial "Un siècle de développement de la production d'acier"	épuisés disponible en f, i, n
1958	bi-mestrielle avec 5 numéros	épuisés
1959	résumé du 7ème Rapport général 1 numéro	épuisé
1960	trimestrielle avec 3 numéros	épuisés sauf n° 2 disponible en d, i, n
1961	trimestrielle avec 4 numéros	épuisés sauf n° 4 disponible en f, d, i, n
1962	trimestrielle avec 4 numéros et 3 numéros hors série "Objectifs généraux Acier" "Mémorandum sur la politique énergétique" "Etude sur les perspectives énergétiques à long terme de la Communauté européenne"	disponibles sauf n° 1, épuisé en f disponible en d et n disponible en n et e disponible en d, f, i et n

Note : Tous les numéros paraissent dans les quatre langues officielles de la Communauté : d : allemand
f : français
i : italien
n : néerlandais

Un seul numéro a paru en anglais (e : anglais). Il s'agit du Mémorandum sur la politique énergétique.

Publications officielles de la Communauté européenne du charbon et
de l'acier mises en vente

OBJECTIFS GENERAUX "ACIER"

Mémoire sur les objectifs pour 1965 - Méthodes d'établissement
utilisées et résultats détaillés

La Haute Autorité de la C.E.C.A. a édité un document destiné à compléter le dernier mémoire sur les objectifs généraux acier. Celui-ci, publié en avril 1962, trace les caractéristiques fondamentales du développement de l'industrie sidérurgique dans les prochaines années, tout en marquant les inflexions souhaitables à donner à ce développement.

Le nouvel ouvrage, précédé d'un avant-propos signé par M. Roger Raynaud, membre de la Haute Autorité et président du groupe de travail "Politique économique", est essentiellement axé sur les problèmes méthodologiques qui se sont posés lors de l'élaboration du mémoire et contient une série de résultats détaillés qui ont été obtenus.

L'ouvrage est disponible dans les quatre langues officielles de la Communauté.

Nombre de pages : 542, dont environ 125 pages de tableaux.

Prix de vente : NF 20, -- (frb. 200, --).

LES INVESTISSEMENTS DANS LES INDUSTRIES
DU CHARBON ET DE L'ACIER DE LA COMMUNAUTE

Rapport sur l'enquête 1962

La Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier procède au début de chaque année, depuis 1953, à une enquête sur les dépenses d'investissements effectuées ou prévues par les entreprises de la Communauté. Cette enquête permet de déterminer l'évolution probable des possibilités de production par secteurs d'activité; elle apporte des précisions intéressantes sur le développement des équipements dans chaque grande région de la Communauté.

Les résultats de l'enquête effectuée au 1er janvier 1962, viennent d'être publiés sous le titre "Les investissements dans les industries du charbon et de l'acier de la Communauté - Rapport sur l'enquête 1962". Les données recueillies sont analysées par secteur d'activité et par régions économiques; elles sont illustrées de plusieurs courbes ou figures.

La brochure de 88 pages est disponible dans les quatre langues de la Communauté (français, allemand, italien, néerlandais) ainsi qu'en anglais.

Prix de vente : frb. 50, -- (NF 5, --).

Publications des services communs des trois Communautés
Service commun de presse et d'information

GUIDE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

(Edition provisoire)

Le service de presse et d'information des Communautés européennes vient d'éditer un guide des Communautés européennes qui contient des renseignements sur les Communautés et leurs institutions ainsi que la liste des représentants permanents des Etats membres et des missions d'Etats tiers et représentations d'Etats associés.

Pour les trois Communautés (Communauté économique européenne, Communauté européenne de l'énergie atomique, Communauté européenne du charbon et de l'acier), il fournit la liste des membres des organes exécutifs et l'organigramme de leurs services ainsi que la composition des différentes institutions et comités qui sont rattachés à leur activité. Il donne également la liste des représentants des gouvernements des Etats membres participant habituellement aux sessions des Conseils des Communautés européennes et la composition du secrétariat général de ces derniers. Pour le Parlement européen il contient, en plus de la liste des parlementaires, la composition des différentes commissions, ainsi que celle du secrétariat général. Il indique également la composition de la Cour de justice.

L'ouvrage comprend 180 pages (14 cm X 21,7 cm). L'édition est provisoire et n'existe pour le moment qu'en français.

Prix de vente frb. 40,-- (NF 4,--).

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués au dos de la couverture.